

## PRESENTATION DE L'ÉTUDE

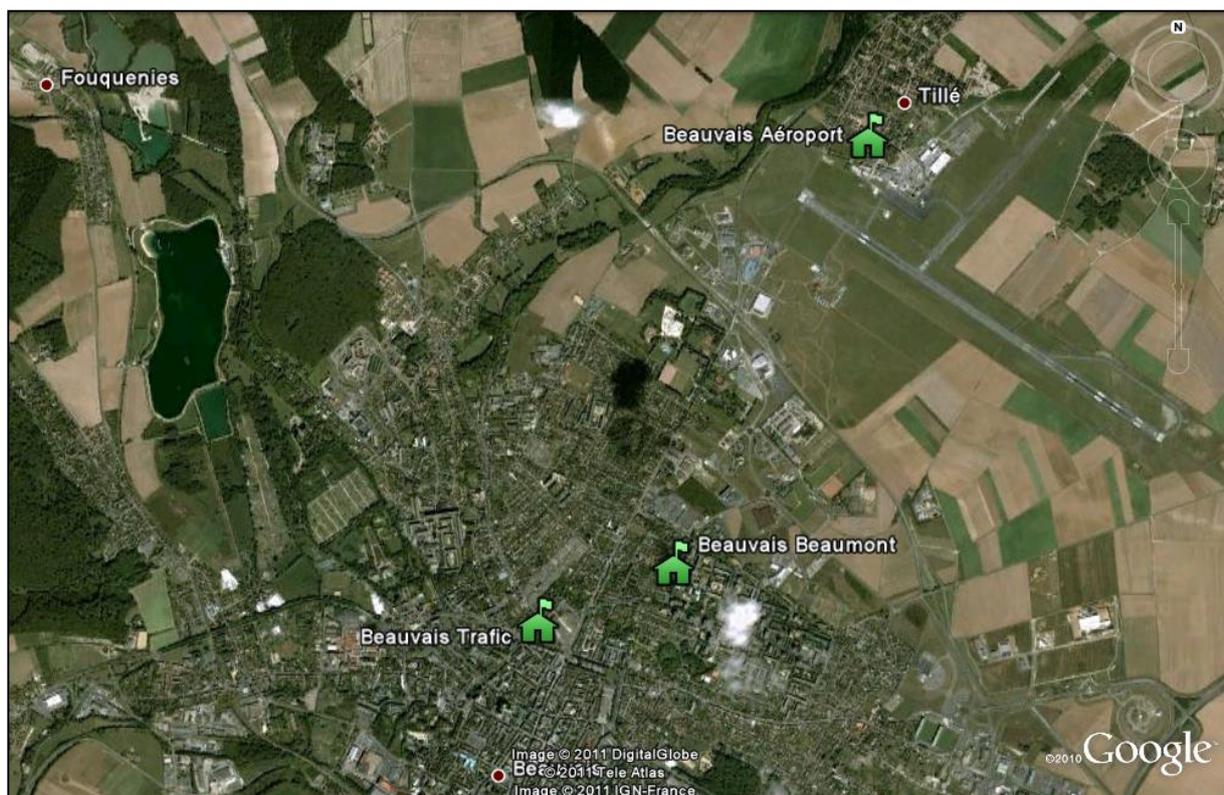
A la demande de la SAGEB (Société Aéroportuaire de Gestion et d'Exploitation de Beauvais), ATMO PICARDIE a mis en place une station de surveillance de la qualité de l'air sur la commune de Tillé à proximité de la zone aéroportuaire. Notre association assure désormais la gestion technique et l'exploitation du dispositif.

Cette station relève en continu depuis le 6 août 2010, les concentrations en oxydes d'azote, dioxyde de soufre et particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10).

L'intégralité de l'étude se trouve dans le rapport d'essai intitulé "**Surveillance de la qualité de l'air à l'Aéroport de Beauvais – Bilan de l'année 2014/FVEN001/007/2015/R/Version du 2 juillet 2015**"

## LOCALISATION DU SITE DE MESURE

La carte ci-dessous présente l'implantation des stations de mesure sur les communes de Tillé et Beauvais.



*Image aérienne issue de Google Earth présentant l'implantation des différents points de mesure de la qualité de l'air sur l'agglomération de Beauvais*

## RÉSULTATS

Sur le site de mesure de l'aéroport de Beauvais, qui était à l'arrêt pour cause de travaux du 23 août 2013 au 18 février 2014, les mesures ont reprises le 19 février 2014. Durant la période de prélèvement du 19 février au 31 décembre 2014, il apparaît :

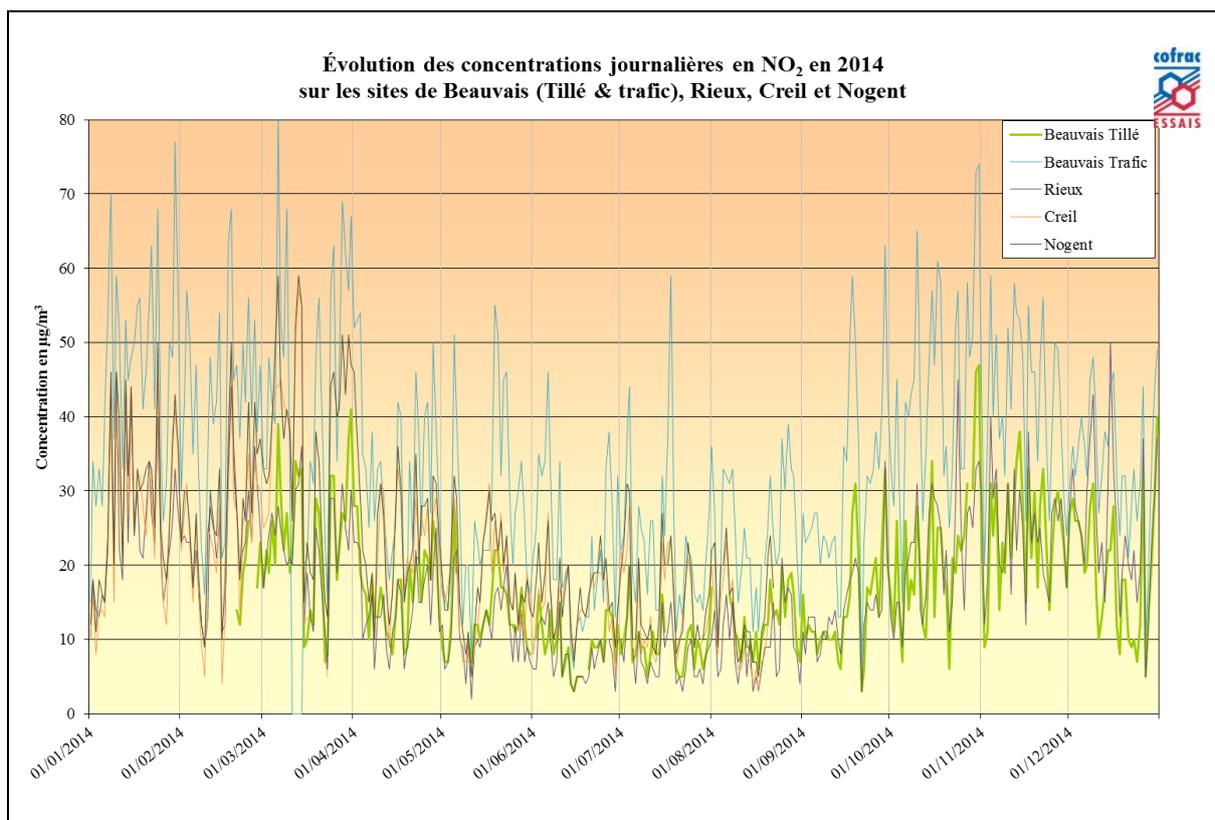
- ✓ Aucun dépassement des différents seuils d'information – recommandation et d'alerte pour le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) n'a été constaté,
- ✓ Le **seuil d'information et de recommandation** (50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne glissante sur 24h) pour les poussières a été dépassé à 2 reprises :

| Période de dépassements    |
|----------------------------|
| Du 11 au 16 mars 2014      |
| Du 23 au 25 septembre 2014 |

- ✓ La **procédure d'alerte** a été déclenchée sur le département de l'Oise à 1 reprise du 11 au 15 mars 2014. Le dépassement du seuil d'alerte a été constaté durant cette période sur la station de l'aéroport (du 12 au 14 mars).

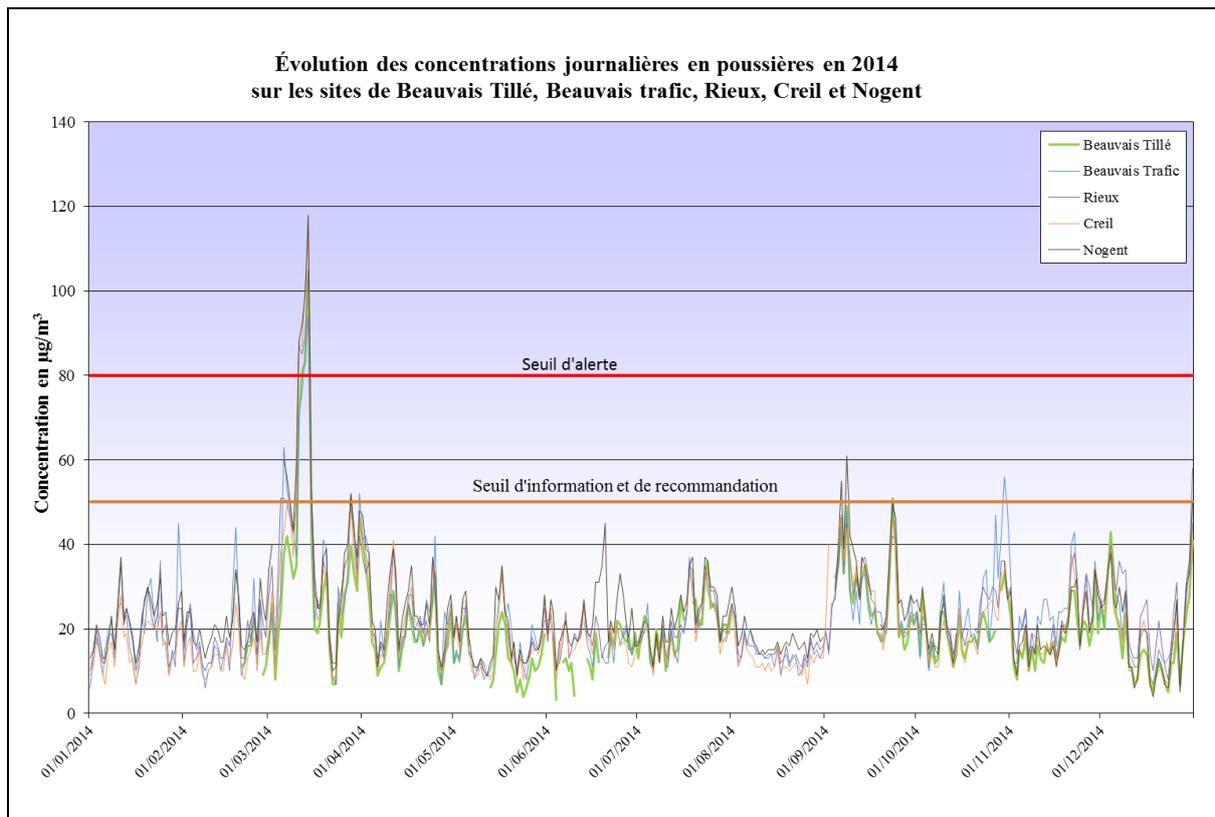
Ces épisodes de pollution ne semblent pas être d'origine locale car ils ont été constatés au niveau régional, voire également dans les régions voisines de la Picardie

- ✓ Les profils des moyennes journalières en NO<sub>2</sub> et PM10 sont proches de ceux de la station de Rieux,



La comparaison des moyennes journalières des stations de Beauvais Tillé et Rieux montre des profils de concentrations similaires.

Les concentrations moyennes journalières enregistrées par ces deux stations restent globalement inférieures à celles de Beauvais Trafic, Nogent-sur-Oise.



La moyenne journalière a atteint un maximum de  $105 \mu\text{g}/\text{m}^3$  pour la station de l'aéroport de Beauvais (sur la période de fonctionnement).

L'évolution des concentrations journalières sur les 5 stations sont assez proches durant l'année 2014. Les mesures observées sur la station de l'aéroport restent inférieures aux quatre autres stations.

## CONCLUSION

À partir des différents résultats qui ont été présentés ci-dessus, nous pouvons dire qu'au cours de la période du 19 février au 31 décembre 2014 :

- Il n'y a eu aucun dépassement des seuils réglementaires pour le dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ ) et le dioxyde d'azote ( $\text{NO}_2$ ), sur la station de l'aéroport de Beauvais - Tillé ;
- Les concentrations en moyennes journalières pour le  $\text{NO}_2$  sont inférieures à celles mesurées sur le site Trafic Beauvais et équivalentes à celles des stations de fond du département de l'Oise ;
- Les niveaux du dioxyde de soufre sont faibles, mais nous avons cependant pu identifier une hausse due à un import sur longue distance ( $\text{SO}_2$  du volcan Islandais) ;
- Nous avons observé 2 épisodes de pollution par les particules en suspension (PM10), durant lesquels le dépassement du seuil d'information et de recommandation a été constaté. Le seuil d'alerte a été dépassé une fois durant 3 jours au cours de l'épisode du mois de mars ;
- Les concentrations relevées en PM10, au cours de cette année 2014, respectent la valeur limite (moins de 35 jours de dépassement du seuil de  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne journalières).

L'impact de l'aéroport de Beauvais – Tillé, sur la qualité de l'air, n'est pas significatif puisque les mesures sont équivalentes à celles mesurées habituellement sur les stations de fond de notre Région. Le nombre de dépassement des seuils réglementaires pour les particules est moins important que celui des autres sites de mesure en Picardie.